

PILS SPECIAUX BERLIN LONDRES
ADRESSE PARIS (2e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : HUMANITE-PARIS
TELEPHONE : GUTENBERG 02-57 02-69
PUBLICITE ANNANCES 142, Rue Montmartre, 142

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURES

Le Journal L'Humanité est vendu en Belgique 0fr.10

ABONNEMENTS

Table with columns: Sans frais dans tous les bureaux de Poste, Seine et Seine-et-Oise, Départements et Colonies, Etranger Union postale.

Netteté

Que le parti bourgeois conservateur se soit donné un nouveau chef, et que ce chef soit l'ancien « avocat manuel » qui trouvait naguère encore, trop pâle le socialisme de Clovis Hugues, c'est une matière à commentaires interminables...

A son banquet de la rue Aux Ours, Caillaux n'avait été accompagné que d'une petite flûte. Au lendemain de Saint-Etienne, Aristide a été suivi de tout un orchestre. La grande presse sans exception, la sérieuse et la badine, celle à un sou et celle à quatre sous, le Temps et le Petit Parisien, le Figaro et le Matin...

« Nouvelle Boulange ! », a dit Clemenceau. Mais non ! Vingt-cinq ans ont passé depuis Boulanger, et à cette heure les questions ne se posent plus du tout de la même sorte. Ceux que nous trouvons aujourd'hui autour de l'« homme à la chemise sale », ceux qui se saisissent de lui et le brandissent comme drapeau, ce sont les grands bourgeois. L'Eglise est présente, soit ! Mais elle ne joue plus, comme jadis, un rôle de premier plan...

Pour lutter contre des conjurés si solidement étayés, le parti radical mené par M. Caillaux. Aussitôt qu'il a pris le pouvoir, et depuis, nous avons assisté à un bien curieux spectacle. Dès le lendemain de son entrée aux bureaux du Louvre, la rente a monté, et M. Tournon, en sa philosophie de la salle Wagram, nous a donné la raison de ce phénomène inattendu. Les grandes banques sont, a-t-il dit, aux ordres de M. Caillaux, et elles ne refusent rien à ce « produit très pur de la bourgeoisie aristocratique ».

Passons au troisième point : « On ne vit apparemment que vers midi les nonchalants employés de la Ville. » Troisième erreur : tincte de tous les autres partis. Nous n'entendons même pas la voix qui pourrait nous proposer un autre terrain. Nous ne nous confondons pas dans les intrigues communes, et nous combattons pour le socialisme sans alliance ni confusion.

Sans doute, les socialistes ne feront rien pour empêcher le radicalisme au pouvoir d'accomplir sa tâche, si insuffisante qu'elle leur apparaisse. Au contraire, ils favoriseront ses velléités, ses tentatives ; ils l'exciteront à la hardiesse, à l'audace dont il a toujours manqué, ce qui a été la cause de son impopularité grandissante.

CHUTE DE NEIGE et PLUIE DE SORNETTES

Comment on trompe l'opinion publique. -- La mobilisation des cantonniers municipaux



UNE EQUIPE DE CANTONNIERS ENGOUFRANT LA NEIGE DANS LES EGOUTS

La neige ayant rendu dimanche la circulation dans Paris difficile et désagréable, les travailleurs municipaux ont eu avant-hier soir et hier matin une presse plutôt mauvaise. Ah ! malheureux travailleurs municipaux, « qu'on-ils pris » ! D'après la plupart de nos confrères du soir d'abord, du matin ensuite, les balayeurs seraient quinze mille à Paris, un véritable corps d'armée. Un petit nombre d'entre eux n'auraient fait leur apparition dans les rues que vers midi, au saut du lit probablement, les autres seraient demeurés invisibles. Les malheureux concierges — ô douleur ! — les commerçants, les chasseurs de restaurants auraient été contraints de balayer eux-mêmes, en personne, devant leurs portes !

Des griefs qui sont des erreurs — Et d'abord, il est faux de déclarer qu'il se trouve quinze mille balayeurs à Paris. Il y a sans doute une quinzaine de mille travailleurs municipaux, répartis dans tous les services : parmi eux se trouvent les jardiniers des cimetières, les fossoyeurs, les gardiens des asiles d'aliénés, les femmes de service des écoles, les carriers, etc., tous gens qui n'ont rien à faire sur la voie publique.

Passons au second : « Les concierges, les commerçants et les chasseurs de restaurants ont dû dégager eux-mêmes les abords des maisons et balayer les trottoirs. » Sans doute, mais s'ils l'ont fait, ce n'est point à cause de l'absence injustifiée des balayeurs municipaux, c'est pour obéir à une circulaire préfectorale qui fait obligation aux « riverains » de dégager portes et boutiques et même de réparer sur le bitume des ondres en temps de verges.

Passons au troisième point : « On ne vit apparemment que vers midi les nonchalants employés de la Ville. » Troisième erreur : tincte de tous les autres partis. Nous n'entendons même pas la voix qui pourrait nous proposer un autre terrain. Nous ne nous confondons pas dans les intrigues communes, et nous combattons pour le socialisme sans alliance ni confusion.

MARCEL CACHIN

L'INDIGNITÉ DU MAGISTRAT

Je commencerais demain l'exposé de la surprenante histoire promise à M. Georges Bonjean. Cela pourra prendre pour titre : l'Indignité du Magistrat. J'en recommande particulièrement la lecture à certain journaliste, qui signe Le Justicier, dans un journal hebdomadaire dont j'ai eu l'occasion de parler déjà, la Justice du Peuple, qui déverse depuis quelques semaines des tonneaux d'ordures sur l'Humanité et la Bataille Syndicaliste, et qui se trouve avoir pour directeur M. Chazeaud, pour gérant M. Schibusch, deux employés de M. Bonjean !

Les employés municipaux parurent peut-être vers midi, pour balayer, mais ils avaient passé toute la matinée à répandre du sel sur les chaussées pour activer la fonte de la neige. Et leur avoir fait attendre ensuite les balayeurs mécaniques ; si les balayuses étaient passées immédiatement derrière eux, elles eussent chassé le sel encore solide aux caniveaux et tout eût été à recommencer.

Comment on travailla dimanche — En compagnie de Juvénat, nous avons visité des équipes au travail, préalablement dans les environs de ces grands boulevards que l'on prétendit si délaissés. Tous les cantonniers présents avaient travaillé la veille, dimanche. Une équipe — l'atelier du Marais — chargée du secteur qui va du canal Saint-Martin au fond de la place de la République, répandit à elle seule 119 sacs de sel sur les chaussées. Le travail d'épandage commença dès sept heures et demie. A neuf heures et demie la balayuse mécanique fit une première tentative, mais elle glissa à la façon d'un traîneau sur la neige trop ferme encore. Il fallut attendre que l'action du sel fût plus prononcée. A onze heures, le balayage commença. A sept heures du soir, le temps étant redevenu menaçant, on fit un nouvel épandage de sel. Personne ne se souvint, mais parmi ceux qui travaillèrent le plus longtemps il faut citer les balayuses ; ces ouvrières, dont nous avons comté cinquante le matin, ont travaillé dans l'Humanité, accomplissant leur service normal, qui va de quatre heures à onze heures du matin, quand elles reçoivent l'ordre de continuer au delà de l'heure réglementaire.

Encore ! — J'aurai l'occasion de revenir à l'article publié hier dans le Temps par M. le général de Lacroix et où il essaya de démontrer que ni l'éducation de la jeunesse ni une meilleure organisation des réserves ne permettraient de diminuer la durée du temps de service à la caserne. Du reste, je me propose de porter le débat à la tribune et d'interpeller le ministre de la guerre à la rentrée de janvier sur les conditions dans lesquelles la loi de trois ans est appliquée.

En plein mystère — L'émotion était hier après-midi des plus vives à Neuilly, accrue qu'elle était encore par le mystère dont cette affaire s'enveloppe. Deux agents gardaient le bureau sinistré. La petite pièce a été ravagée par l'explosion. Toutes les vitres sont brisées. Une plaque de fonte, qui pèse dans les 150 kilos, a été descellée d'un mur ; des tôles sont tordues. Le mystérieux coïlis n'était pas venu par la voie ordinaire aux coils postaux. Quelqu'un l'a apporté et déposé dans le bureau. A-t-on aperçu ce quelqu'un ? Nous l'avons demandé encore à M. Schmitt : — Je ne puis vous dire, répondit-il, comment ni quand le paquet avait été déposé là. Mes camarades et moi nous ne connaissons aucun ennemi à nos patrons.

Nombre de nos abonnés à ce jour : 11.517

Une Boîte infernale

ELLE EXPLOSE A NEUILLY DANS UNE ENTREPRISE DE PLOMBERIE ET BLESSE UN JEUNE EMPLOYÉ

Un crime, purement et simplement. Une vengeance ? L'acte d'un fou ? Un attentat ? On ne sait encore à laquelle de ces qualifications rattacher l'explosion d'un mystérieux coïlis qui s'est produite hier matin, à huit heures, à Neuilly, et qui a blessé gravement un jeune ouvrier. On ne peut s'empêcher cependant de rapprocher ce fait d'un fait analogue qui se produisit, il y a peut-être un peu plus d'un an, chez un pacifique professeur habitant le quartier de Charonne.

Un des ouvriers, M. Schmitt, qui fut témoin effrayé de cette scène, l'a raconté ainsi : — Je travaillais après une pièce de fonte, quand soudain j'entendis une forte détonation. Je vis le bureau de mes patrons rempli d'une épaisse fumée. En même temps, une énorme flamme jaillissait au plafond. En coup de vent, Roubinovitch, qui occupait le bureau, se précipita vers moi. Il avait le visage entièrement brûlé, ainsi que les mains. Sa cravate était encore en train de se consumer, ses vêtements étaient déchiquetés. Je me précipitai à son secours. Les malheureux Nessi, qui demeure dans l'immeuble, descendit à son tour ; il fit transporter le blessé dans une pharmacie voisine où on le pansa. Quelques instants après, une automobile transportait le blessé à Beaulieu.

Enquête — Dans l'après-midi, M. Guibourg, juge d'instruction, qui avait été chargé par le parquet d'ouvrir une information, accompagné de son greffier, M. Simon, s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations. Il a commis M. le docteur Balthazard pour examiner Roubinovitch. Il a chargé M. Kling, directeur du Laboratoire municipal, d'examiner les débris de l'engin.

La Concurrence

M. Hennion, qui tolère ces mécaniques de vol et d'alcoolisme qu'on appelle « les appareils à sous », avait déjà interdit les petites loteries foraines du Nouvel An. Le bon d'aujourd'hui n'en est pas, pour cela, protégé davantage contre lui-même, et ce qu'il ne perdra plus désormais sur la route et la noire, le trèfle ou le carreau, il le perdra chez le mastroquet, voilà tout ! Mais M. Hennion vient de procéder à une nouvelle interdiction : celle des combats de boxe forains ! Les journalistes qui bénéficiaient de publicité avec les salles publiques de boxe l'en féliciteront, mais il sera permis aux autres de ne les points limiter...

Le Sénat

Le Sénat poursuit son débat sur la situation financière, dont les périls et les hasards se sont aggravés, depuis la mise en application de la loi de trois ans, dans des proportions formidables. M. Ribot avait, dans la dernière séance, marqué ces périls dont le ministre des finances n'a pas, dans sa réponse, nié la gravité. Et il a aussi signalé le désordre financier de l'époque toute récente où M. Dumont était le grand argentier du pays, — le gâchis auquel son successeur tenta de porter remède.

Le Sénat poursuit son débat sur la situation financière, dont les périls et les hasards se sont aggravés, depuis la mise en application de la loi de trois ans, dans des proportions formidables. M. Ribot avait, dans la dernière séance, marqué ces périls dont le ministre des finances n'a pas, dans sa réponse, nié la gravité. Et il a aussi signalé le désordre financier de l'époque toute récente où M. Dumont était le grand argentier du pays, — le gâchis auquel son successeur tenta de porter remède.

Le Sénat poursuit son débat sur la situation financière, dont les périls et les hasards se sont aggravés, depuis la mise en application de la loi de trois ans, dans des proportions formidables. M. Ribot avait, dans la dernière séance, marqué ces périls dont le ministre des finances n'a pas, dans sa réponse, nié la gravité. Et il a aussi signalé le désordre financier de l'époque toute récente où M. Dumont était le grand argentier du pays, — le gâchis auquel son successeur tenta de porter remède.

ON CÉLÈBRERA AUJOURD'HUI

le Centenaire de Claude Bernard

Le Collège de France fêtera, cet après-midi, le centenaire de Claude Bernard. Le « père de la physiologie expérimentale », comme on la lui a souvent surnommé. M. Poincaré assistera à la cérémonie, que présidera M. Viviani, ministre de l'Instruction publique. Des discours seront prononcés par MM. Croiset, administrateur du Collège de France ; Bergson, Hannequy, d'Arsonval, professeurs de philosophie, d'embryologie comparée et de médecine au Collège, et Dastre, professeur à la Faculté des sciences.

Le traitement moyen de nos agents... Le traitement moyen de nos agents d'agents était de 1.600 francs en 1854, de 1.920 francs en 1901, de 2.110 francs en 1911. Soit un accroissement de 25 p. 100 entre 1854 et 1911.



CLAUDE BERNARD

La maigre rétribution de nos fonctionnaires — Non, répond encore M. March. Cette progression fut bien plus lente que celle des salaires ouvriers, plus lente même que celle des salaires dans les grands établissements de crédit et les compagnies de chemins de fer.

NOTES

La Concurrence

M. Hennion, qui tolère ces mécaniques de vol et d'alcoolisme qu'on appelle « les appareils à sous », avait déjà interdit les petites loteries foraines du Nouvel An. Le bon d'aujourd'hui n'en est pas, pour cela, protégé davantage contre lui-même, et ce qu'il ne perdra plus désormais sur la route et la noire, le trèfle ou le carreau, il le perdra chez le mastroquet, voilà tout ! Mais M. Hennion vient de procéder à une nouvelle interdiction : celle des combats de boxe forains ! Les journalistes qui bénéficiaient de publicité avec les salles publiques de boxe l'en féliciteront, mais il sera permis aux autres de ne les points limiter...

Le Sénat

Le DÉBAT FINANCIER

Répondant à MM. Tournon et de Lamarzelle, M. Caillaux répète qu'il faut fiapper le capital et le revenu

Le Traitement des Généraux

Le Sénat poursuit son débat sur la situation financière, dont les périls et les hasards se sont aggravés, depuis la mise en application de la loi de trois ans, dans des proportions formidables. M. Ribot avait, dans la dernière séance, marqué ces périls dont le ministre des finances n'a pas, dans sa réponse, nié la gravité. Et il a aussi signalé le désordre financier de l'époque toute récente où M. Dumont était le grand argentier du pays, — le gâchis auquel son successeur tenta de porter remède.

Une Légende détruite

LA FRANCE N'EST PAS LE PAYS OÙ IL Y A LE PLUS DE FONCTIONNAIRES ET OÙ ILS COÛTENT LE PLUS CHER

La France est un pays de fonctionnaires : leur nombre augmente sans cesse, débordé et voila bien la conséquence du régime républicain, c'est cette ruée de fonctionnaires qui, écrase notre budget, qui nous ruine... etc., etc. Vous connaissez l'antienne, n'est-ce pas, et vous avez entendu sur ce sujet ou lu maints développements d'une folle démagogie. Et vous savez aussi que des citoyens sérieux et de bonne foi en arrivent presque à « couper dans ce panneau ».

De la statistique — En 1866, les fonctionnaires civils français étaient 360.000. En 1911 — employés au chemin de fer compris — ils étaient 800.000.

En considérant une période de 30 années, l'accroissement fut de 60 p. 100. Dans la même période, il était de 100 p. 100 en Belgique ; de 400 p. 100 en Italie. En Angleterre, il était de 50 p. 100 en douze ans seulement ; de plus de 100 p. 100 au Japon en 20 ans. Sans doute, la France compte 16 fonctionnaires par 1.000 habitants ; mais cette proportion n'est pas moindre en Allemagne ; elle est plus élevée en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas ; elle est moindre, certes, en Russie, au Portugal, dans les Etats balkaniques, mais précisément parce que ces pays « n'ont point atteint un développement économique ou politique égal à celui des autres ».

La maigre rétribution de nos fonctionnaires — Non, répond encore M. March. Cette progression fut bien plus lente que celle des salaires ouvriers, plus lente même que celle des salaires dans les grands établissements de crédit et les compagnies de chemins de fer.

NOTES

La Concurrence

M. Hennion, qui tolère ces mécaniques de vol et d'alcoolisme qu'on appelle « les appareils à sous », avait déjà interdit les petites loteries foraines du Nouvel An. Le bon d'aujourd'hui n'en est pas, pour cela, protégé davantage contre lui-même, et ce qu'il ne perdra plus désormais sur la route et la noire, le trèfle ou le carreau, il le perdra chez le mastroquet, voilà tout ! Mais M. Hennion vient de procéder à une nouvelle interdiction : celle des combats de boxe forains ! Les journalistes qui bénéficiaient de publicité avec les salles publiques de boxe l'en féliciteront, mais il sera permis aux autres de ne les points limiter...

Le Sénat

Le DÉBAT FINANCIER

Répondant à MM. Tournon et de Lamarzelle, M. Caillaux répète qu'il faut fiapper le capital et le revenu

Le Traitement des Généraux

Le Sénat poursuit son débat sur la situation financière, dont les périls et les hasards se sont aggravés, depuis la mise en application de la loi de trois ans, dans des proportions formidables. M. Ribot avait, dans la dernière séance, marqué ces périls dont le ministre des finances n'a pas, dans sa réponse, nié la gravité. Et il a aussi signalé le désordre financier de l'époque toute récente où M. Dumont était le grand argentier du pays, — le gâchis auquel son successeur tenta de porter remède.



« Paye, contribuable, j'ai fait ! »